

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 357

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Chudeau, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Clavet, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Lépinau, M. Evrard, M. Giletti, M. Christian Girard, M. Gonzalez, M. Guibert, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Humbert, M. Jenft, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Joncour, Mme Lavalette, Mme Lechon, Mme Levavasseur, M. Lioret, Mme Lorho, Mme Marais-Beuil, M. Patrice Martin, Mme Martinez, M. Mauvieux, M. Muller, Mme Mélin, M. Odoul, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Parmentier, Mme Pollet, Mme Ranc, M. Rambaud, M. Rancoule, Mme Sabatini, M. Salmon, Mme Sicard, M. Taverne, M. Vos et M. Weber

-----

**ARTICLE 52****ÉTAT G****Mission « Enseignement scolaire »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Après l'alinéa 830, insérer l'alinéa suivant :

« Taux d'atteintes à la laïcité dans les écoles, collèges et les lycées publics ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Depuis les assassinats de Samuel Paty (2020) et de Dominique Bernard (2023), l'école de la République et ses valeurs sont devenues une cible privilégiée des menées islamistes et séparatistes.

Si les chiffres transmis par le ministère de l'Éducation nationale font état d'une baisse apparente des signalements d'atteintes à la laïcité, cette diminution ne saurait être interprétée comme une amélioration réelle.

Plusieurs observateurs, dont l'inspecteur général Jean-Pierre Obin, soulignent que de nombreuses atteintes à la laïcité ne sont pas remontées aux autorités académiques, les chefs d'établissement craignant une stigmatisation médiatique ou administrative. Selon lui, il faudrait multiplier par 100 le nombre d'atteintes à la laïcité pour s'approcher de la réalité du terrain.

Ce décalage entre les signalements officiels et la réalité vécue par les personnels rend nécessaire un suivi statistique plus fiable et plus transparent.

Le présent amendement propose donc d'introduire un indicateur de performance spécifique permettant de mesurer annuellement le nombre d'atteintes au principe de laïcité.